

GUIDE D'UTILISATION DE L'EXTRANET CARRIERES

Service Carrière / Retraite Publication: 2013

Révision : Décembre 2022



TABLE DES MATIERES

| GENERALITES | | 3 |
|-------------------------------------|---|----|
| | ce que l'extranet du service carrière du CDG 72 ? | |
| Que peut-on faire avec l'Extranet ? | | 3 |
| Comment accéder à l'extranet ? | | 3 |
| UTILISATIO | N DE L'EXTRANET CARRIERES | 6 |
| L'interf | ace | 6 |
| Les menus de l'extranet : | | 7 |
| I. | L'onglet « Collectivité » : | 7 |
| A. | Préparer les avancements d'échelon | 7 |
| В. | Préparer les entretiens professionnels : | 8 |
| C. | Arrêtés Valides | 9 |
| II. L'onglet « Le Personnel » | | 10 |
| A. | Rubrique Données personnelles | 10 |
| В. | Rubrique Suivi des dossiers agent | 12 |
| C. | Rubrique États | 12 |
| III. | L'onglet « Le Statut » | 13 |
| RAPPEL DE V | VOS INTERLOCUTEURS | 14 |

GENERALITES

Qu'est-ce que l'extranet du service carrière du CDG 72 ?

Depuis le 6 mai 2013, le Centre de Gestion de la Sarthe met à disposition de ses collectivités affiliées un service d'Extranet.

Il s'agit d'un site internet interactif hébergé par le CDG, qui vous offre un accès direct aux bases de données du service carrière du Centre de Gestion afin d'assurer le suivi de la carrière de vos agents.

Que peut-on faire avec l'Extranet ?

Sur votre espace extranet vous pouvez :

- Accéder aux **informations individuelles** de vos agents, les compléter et les mettre à jour.
- Consulter l'historique de carrière des agents et de consulter les éventuels jalons.
- Accéder aux grilles indiciaires de chaque cadre d'emplois.
- Éditer les arrêtés d'avancement de grade ou d'échelon.
- Éditer les données du personnel de la collectivité sous forme de tableau.

Comment accéder à l'extranet ?

L'extranet est un site internet mis à votre disposition par le CDG.

Il suffit donc d'un simple navigateur internet pour pourvoir y accéder (Cliquez sur les icônes pour accéder à la dernière version à jour des principaux navigateurs)





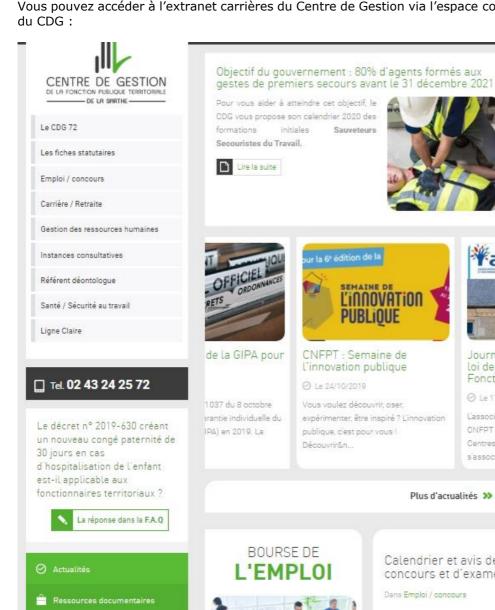
Firefox





Google Chrome

Vous pouvez accéder à l'extranet carrières du Centre de Gestion via l'espace collectivité sur le site internet







CNFPT : Semaine de l'innovation publique

Vous voulez découvrir, aser, expérimenter, être inspiré ? L'innovation publique, c'est pour vous!



Journées d'actualité sur la loi de Transformation de la Fonction Publique

O Le 17/09/2019

L'association des Maires de France, le CNFPT et la Fédération Nationale des Centres De Gestion ont décidé de s'associer po.



Risque électr électriciens s concernés

Ø Le 19/11/2019

Peintre, agent d'en restauration, inforc peuvent être expo électrique...

Plus d'actualités >>>



6 Espace Collectivité

Calendrier et avis de concours et d'examens

Dans Emploi / concours

Consulter cette page

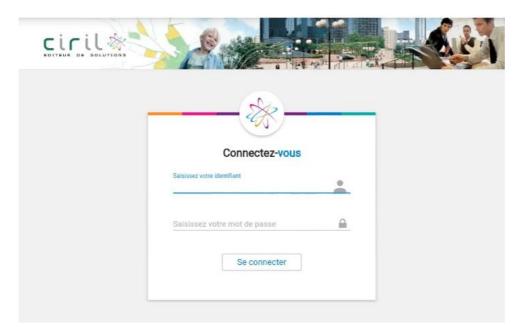


Le décret nº 2019-630 créant un nouveau congé paternité de 30 jours en cas d'hospitalisation de l'enfant

En l'état actuel de la réglementation, il ne semble pas applicable aux fonctionnaires. En effet, le décret n'indique pas les Vous arrivez ensuite sur cette page, ou il convient de cliquer sur l'accès à l'extranet :



Ce qui vous amène sur la page d'identification vous permettant d'accéder à l'espace extranet de votre collectivité :



Rappel

Les identifiants sont strictement confidentiels et ne doivent en aucun cas être communiqués à des tiers.

Toutes demande de rappel de mot de passe (en cas de perte du mot de passe ou du départ d'un agent par exemple), devra être effectuée en contactant le Centre de Gestion par mail à l'adresse suivante :

stanislas.perlinski@cdg72.fr

UTILISATION DE L'EXTRANET CARRIERES

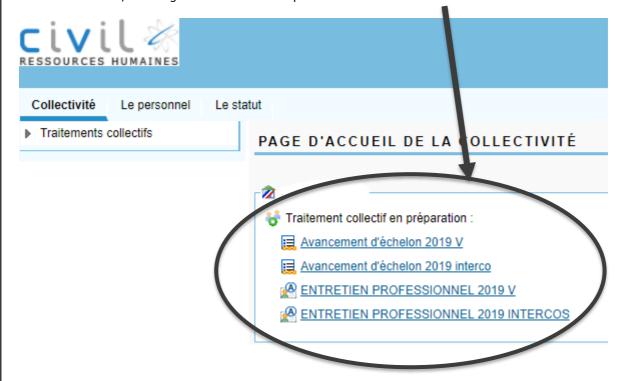
L'interface

Une fois connecté, vous accédez à cette page, ou il convient de cliquer sur **« Services métiers déconcentrés »**



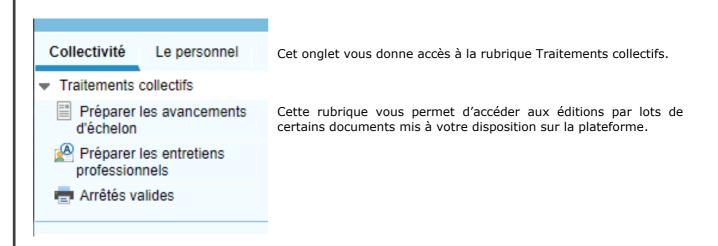
Vous êtes ensuite dirigé sur cette interface ou vous pouvez trouver différentes informations, dont :

l'accès rapide à l'édition par lot des Comptes rendus d'entretien professionnel de vos agents titulaire, mais également à l'édition par lot des arrêtés d'avancement d'échelon



Les menus de l'extranet :

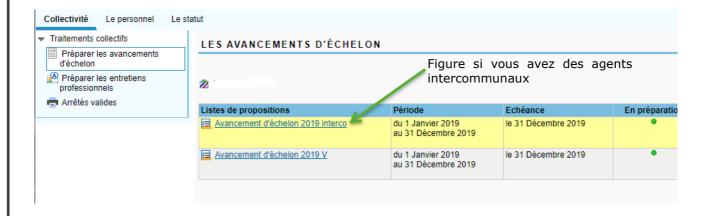
I. L'onglet « Collectivité » :



A. Préparer les avancements d'échelon

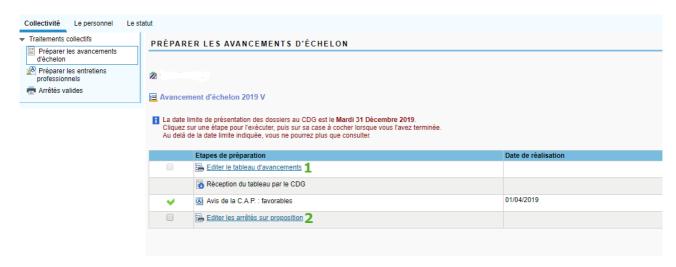
En cliquant sur « **préparer les avancements d'échelon** » vous accédez à la page vous permettant d'éditer les arrêtés d'avancement d'échelon de vos agents.

Afin d'accéder à l'édition des arrêtés il convient de cliquer sur la ou les liste(s) de proposition(s).



▶ 7

La Page suivante s'affiche :



1) Éditer le tableau d'avancements :

Depuis la mise en application du PPCR au 01/01/2017 et la mise en place du cadencement unique les avancements d'échelon ne sont plus soumis à l'avis de la CAP car il n'y a plus d'avancement mini ou maxi mais un avancement à la durée unique.

Ce document peut être un document de travail vous donnant une vue d'ensemble sur les avancements d'échelons de l'année concernée.

2) Éditer les arrêtés sur proposition :

Cela vous permet d'éditer les arrêtés d'avancements d'échelon de vos agents soit pour toute l'année soit par période. L'édition mensuelle est la solution à privilégier (Par exemple entre le 01/01/2020 et le 31/01/2020)

Pour information:

Comme vous pouvez le constater sur la copie d'écran ci-dessus, deux lignes « Réception du tableau par le CDG » et « Avis de la CAP : favorables » apparaissent.

Depuis la mise en place du cadencement unique, <u>ces deux étapes n'existent plus</u>. Nous vous demandons donc de ne pas en tenir compte.

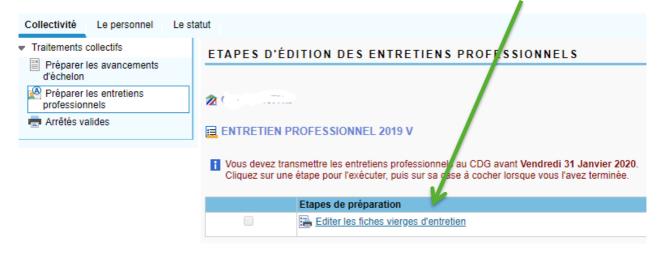
B. Préparer les entretiens professionnels :

En cliquant sur « **Préparer les entretiens professionnels** » vous accédez à l'édition par lot des trames des comptes rendus d'entretien professionnel pré-remplis de **vos agents titulaires**.

Pour y accéder il convient de cliquer sur la ou les liste(s) de proposition(s).



La fenêtre suivante s'ouvre, il convient de cliquer sur « Éditer les fiches vierges d'entretien »



C. Arrêtés Valides

En cliquant sur « **Arrêtés valides** » vous accédez à l'édition par lot des arrêtés valides, ce qui correspond aux arrêtés relatifs aux modifications statutaires liées aux différentes évolutions réglementaires impactant la carrière des agents territoriaux.

Par exemple, les arrêtés de reclassement indiciaire ou les arrêtés d'intégration suite à la mise en application du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération).



II. L'onglet « Le Personnel »

Cet onglet donne accès à 3 rubriques :

- Données personnelles,
- Suivi des dossiers agent

A. Rubrique Données personnelles

En cliquant sur l'onglet « le personnel », vous êtes par défaut dirigé sur la première ligne du menu de gauche associé : les fiches individuelles. Chacun des éléments du menu ouvre une fenêtre de recherche, qui va permettre de rechercher une fiche agent en particulier.

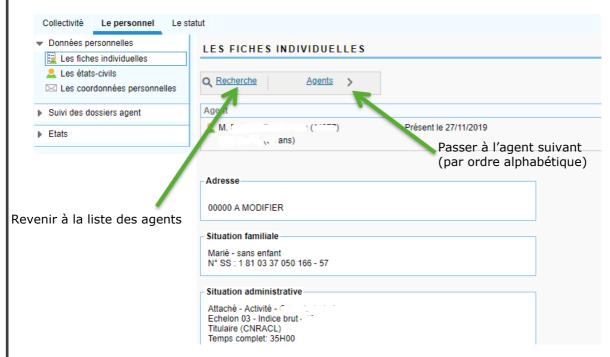


Astuce ! : En laissant les champs (noms, prénoms, etc. ...) vides et en cliquant sur rechercher, vous accéder à la liste complète des agents de la collectivité.



En cliquant sur le nom d'un agent de la liste vous accédez à sa fiche individuelle.

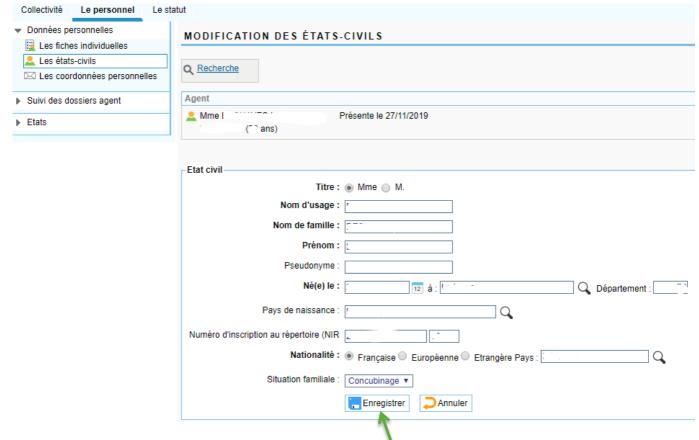
Lorsque vous êtes sur la fiche individuelle d'un agent vous pouvez :



10

Les entrées « état civil », « coordonnées personnelles » du menu de gauche vous permettent de modifier les données de la situation personnelle de l'agent :

Lorsque vous souhaitez modifier l'état civil d'un agent vous arrivez sur l'interface ci-dessous, où se trouve les informations relatives à votre agent :



Le NIR correspond au numéro de sécurité sociale

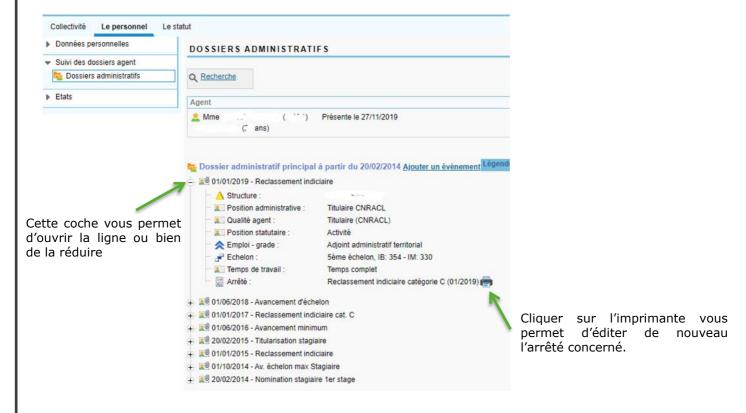
Pour valider les modifications de données, cliquez sur Enregistrer.

Attention:

Si les informations ne sont pas cohérentes, un message d'erreur apparait. Les renseignements de la rubrique « coordonnées personnelles » restent à votre appréciation.

B. Rubrique Suivi des dossiers agent

La rubrique « événements de carrière » de la fiche agent va vous permettre d'accéder à l'historique de la carrière de cet agent.



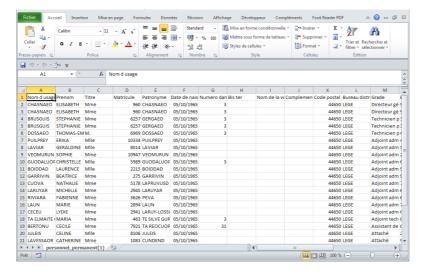
C. Rubrique États

Cette fonction vous permet d'exporter vos données du personnel, soit en fichier de format CSV (colonnes séparées par des virgules), qui peut s'ouvrir avec un logiciel de traitement de texte, soit en format XLS, pour être utilisé par un tableur (Microsoft Excel par exemple).



Sélectionnez les données que vous souhaitez exporter et cliquez sur « lancer ».

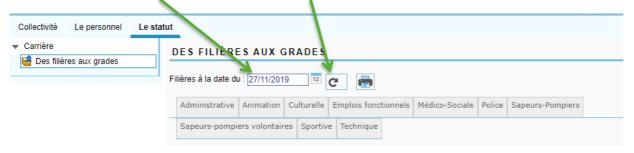
Les données s'ouvrent alors dans logiciel correspondant de votre ordinateur.



III. L'onglet « Le Statut »

Cette page de l'extranet vous permet d'afficher et d'imprimer les grilles indiciaires à la date de validité à laquelle vous la demander.

Pour cela, indiquer la date puis cliquer sur la flèche de droite afin de mettre à jour les grilles



Dans un onglet de filière (ici : **filière administrative**), en cliquant sur un grade donné (ici : **Attaché principal**) on affiche la grille indiciaire correspondante à la date demandée.

Les liens du haut permettent d'éditer dans une nouvelle fenêtre :



RAPPEL DE VOS INTERLOCUTEURS

Pour les demandes relatives à la carrière de vos agents ou à l'utilisation de l'extranet :

Nathalie COUVE – Gestionnaire carrière Collectivités de Aigné à Malicorne

Téléphone : 02-43-24-21-55

Mail : service.carrieres@cdq72.fr

Emilie TRIOULIER – Assistante du service carrière/retraite

Mail: service.carrieres@cdq72.fr

Pour toutes demandes de rappel de vos identifiants d'accès à l'extranet carrière merci d'adresser un mail à :

stanislas.perlinski@cdq72.fr

14